

<b>Zeitschrift:</b>	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
<b>Herausgeber:</b>	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
<b>Band:</b>	21 (1959)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Derniers échos de la Foire suisse de la machine agricole, à Brougg

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Derniers échos de la Foire suisse de la machine agricole, à Brougg

**Remarque de la Rédaction** — Dans le no. 3/59, nous avions annoncé que les communications tardives qui nous parviendraient concernant les machines exposées à la Foire seraient publiées ultérieurement. Faute de place, il ne nous a pas été possible de le faire plus tôt, ce dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

## Agromotor S.A., représentations, Thalwil (ZH)

Les visiteurs se sont arrêtés ici devant le tracteur Bambi, machine du type navette à quatre roues motrices et directrices, comportant un moteur Diesel de 12 ch, refroidi par air. Au lieu de devoir tourner en fourrière, le conducteur fait pivoter son siège, engage l'une des quatre marches arrière, et repart dans la direction opposée. Les roues étant toutes également chargées et de format identique, on dispose de la même puissance de traction dans les deux sens de marche. Comme il existe deux jeux de pédales, le conducteur freine toujours du pied droit et débraye toujours du pied gauche. Grâce à son bas centre de gravité et à sa hauteur réduite, ce tracteur aurait une excellente tenue de terrain sur les pentes. Il peut être muni d'un dispositif de relevage hydraulique pour actionner aussi bien les instruments montés à l'avant qu'à l'arrière.

## Agro-Service S.A., représentations, Soleure

La maison en question exposait notamment un pilon à silo qui a retenu l'attention de nombreux visiteurs. Cet appareil, monté au-dessus d'un silo, se présente sous forme d'une poutrelle horizontale qui tombe à intervalles réguliers sur le produit ensilé. Elle effectue une légère rotation à chaque remontée pour assurer le pilonnage progressif de toute la masse. Ce pilon est fabriqué pour les silos circulaires ayant jusqu'à 4 m de diamètre.

## R. Baumgartner S.A., Zollstrasse 38, Zurich

Le dispositif de nettoyage pour machines à traire que l'on pouvait voir au stand en question est fabriqué par la firme Alfa-Laval. Il ne comporte que des pièces en acier inoxydable, en matière plastique et en caoutchouc synthétique, ce qui lui permet de résister même aux détergents fortement concentrés. Cet appareil, prévu pour le nettoyage simultané de quatre garnitures de traite, est raccordé à la conduite à vide, puis on place les organes de traite (gobelets, griffe, couvercle, etc.) dans un récipient disposé au-dessous (évier, bac ou autre) et rempli d'une solution de rinçage. Le tuyau à lait est alors ajusté à l'une des tubulures de l'appareil. Grâce à l'action combinée du vide, d'un ressort et d'une soupape à air, la membrane du dispositif de nettoyage se trouve soumise à des mouvements de pulsation rapides, ascendants et descendants. La solution de rinçage est aspirée et refoulée à travers les organes de traite à la cadence de ces pulsations. Elle revient à l'évier en passant en partie par ces mêmes organes, en partie par le tuyau de retour. Ce mouvement de va-et-vient a pour effet d'assurer le nettoyage parfait de toutes les surfaces internes. La solution de rinçage agit ainsi rapidement et efficacement, rendant superflu tout nettoyage manuel à la brosse. L'appareil en question est conçu de telle façon que l'humidité ou le liquide détersif ne puissent pénétrer dans la tuyauterie à vide et détériorer la pompe.

## R. Buchter, machines agricoles, Thayngen (SH)

Au nombre des matériels spectaculaires, mentionnons l'épanduse de fumier Sendenhorster à un essieu montré à ce stand. Elle était équipée à l'arrière d'une puissante grue permettant de charger la machine sur trois côtés.

## **R. Grunder & Cie, machines agricoles, Henniez (VD) et Meyrin (GE)**

Cette maison exposait le séchoir à grain Alvan Blanch, du type cascade, matériel anglais polyvalent encore peu connu chez nous. Son rendement horaire est de une tonne et demie, et son taux d'extraction d'humidité, de 6%. Il exige une force d'entrainement de 13 ch et le brûleur consomme approximativement 16 litres de mazout à l'heure. Le séchoir à grain Alvan Blanch est constitué par un tablier incliné pourvu de volets. L'air extérieur, entraîné par un ventilateur, puis réchauffé, arrive sur la face inférieure du tablier, qu'il traverse par les ouvertures se trouvant sous les volets, et pénètre dans le grain. Celui-ci est versé au pied de la machine, dans une trémie appropriée, puis transporté au haut du tablier par un élévateur à godets. La masse du grain descend par son propre poids en actionnant des rouleaux qui assurent un brassage continu. Avant de parvenir au bas du tablier, le grain est refroidi par un second ventilateur qui refoule de l'air froid. Ce séchoir déshydrate toutes les graines (blé, maïs, colza, etc.).

## **E. Kolb S.A., fabrique de machines, Güttingen (TG)**

Bien que ne constituant pas une nouveauté, citons le nettoyeur d'étables réalisé par cette firme. Il s'agit d'une installation entièrement automatique, qui n'était toutefois présentée que sous forme de maquette. Un système de racloirs articulés, posés dans la rigole de l'étable, exécute des mouvements de va-et-vient en évacuant progressivement le fumier. Il suffit d'un moteur électrique de 1,5 à 3 ch, suivant la grandeur de l'étable, pour actionner le mécanisme. La vitesse de transport est de 3 mètres-minute.

## **M. Rivollet, Cours de Rive 20, Genève**

Le seul pressoir présenté à la Foire de Brougg était le pressoir horizontal Vaslin. Rappelons brièvement son principe de fonctionnement. Il se compose d'une cage cylindrique tournant sur un arbre. Celui-ci étant fileté, les deux plateaux intérieurs se rapprochent ou s'éloignent — selon le sens de rotation —, provoquant ainsi le serrage

et le desserrage. Entre ces deux plateaux est monté un ensemble de cercles et de chaînes qui émettent le marc au cours du desserrage. L'évacuation du marc se fait automatiquement au dernier desserrage, après avoir enlevé les portes. La commande de ces opérations a lieu par boîte de vitesses.

## **Saile & Cie, Gibswil (ZH)**

La fabrique Saile nous a montré une épandeuse de fumier de dimensions réduites à distribution latérale. Il s'agit d'une superstructure prévue pour s'adapter sur le châssis d'une semi-remorque à essieu moteur, cette dernière pouvant être actionnée par un tracteur à deux roues. Sa largeur d'épandage est de 4 m. Cette machine fournirait un émiettement parfait du fumier même sur les terrains inclinés et accidentés. Il existe également une exécution à moteur auxiliaire, pour traction animale.

## **P. Stump, machines agricoles, Sulgen (TG)**

L'épandeuse de fumier Kemper à un essieu, comportant une fraise mobile, et que l'on pouvait voir au stand en question, attire bien des regards. C'est un matériel multivalent, pouvant servir aussi bien d'épandeuse de fumier que de remorque déchargeuse (betteraves, pommes de terre, herbe, gravier). Grâce à son mécanisme épandeur mobile, il est possible de la charger en enfantant.

## **Technique agricole S.A., Alderstrasse 49, Zurich**

Entre autres articles, cette firme exposait une fenêtre de système pratique pour les étables. La fenêtre Stallux comporte deux montants en fonte, dans lesquels viennent s'insérer une vitre inférieure fixe et une vitre supérieure basculante, laquelle peut rester plus ou moins ouverte grâce à un secteur cranté. Les vitres sont sans encadrement et sans croisillons. La vitre supérieure étant fermée, elle offre une étanchéité parfaite à la pluie. La fenêtre Stallux trouve son emploi également dans d'autres locaux (entrepôts, caves, ateliers, garages, buanderies).

## L. Wetter, représentations, Bienne

La firme en question présentait l'atomiseur-poudreuse à dos Blasator, de forme inhabituelle, équipé d'un moteur à benzine Fichtel & Sachs de 75 cm<sup>3</sup> de cylindrée. Son poids total en ordre de marche est de 13,9 kg. Pour le poudrage, cet appareil peut être utilisé avec une rampe de 10 m, permettant ainsi de traiter de larges surfaces. Le réservoir à bouillie a une contenance de 14 litres. La portée de l'atomiseur-poudreuse Blasator est de 10 m horizontalement et de 7 m verticalement. Il peut être aussi utilisé avec un tube lance-flammes pour débroussailler, brûler les mauvaises herbes, réchauffer les conduites gelées, etc.

## Communications de l'association suisse

### Vœux d'anniversaire

Le 28 juin 1959, Monsieur Hans Leibundgut, membre d'honneur, a fêté son 75ème anniversaire au Neuscheuerhof, son domaine, qu'il dirigeait il y a deux ans encore avec beaucoup d'initiative, d'énergie et d'habileté. Nous adressons de vives félicitations à celui qui fut président de la section lucernoise durant de nombreuses années en lui souhaitant de jouir encore longtemps de la verdeur physique et intellectuelle qu'il possède toujours. Nous saissons cette occasion pour le remercier sincèrement des services si appréciés qu'il rendit en son temps à la section lucernoise et à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. Monsieur Leibundgut s'intéresse encore aujourd'hui vivement à tout ce qui concerne notre organisation. Ad multos annos!

**Les triangles réfléchissants rouges annoncent des agriculteurs conscients de leurs responsabilités !**

**Paysans propriétaires de tracteurs ! Réfléchissez que jamais vous ne gagnez autant à l'heure que lorsque vous procédez à l'entretien de vos machines !**

## Questionnez - on vous répondra !

**Question.** — Quelle est la somme remboursée par les douanes sur le carburant Diesel utilisé à des fins agricoles? N'est-il vraiment pas possible d'obtenir aussi un remboursement partiel des droits sur la benzine?

**Réponse.** — La somme remboursée par les douanes sur le **carburant Diesel** employé à des fins agricoles est de 12 francs par 100 kg. Après le remboursement, un quintal de ce carburant reste encore grevé de 6 francs de droits d'entrée. Le formulaire spécial à remplir pour demander le remboursement partiel en question peut être obtenu auprès de la Direction générale des douanes, à Berne. Après l'avoir rempli et signé, on le renverra à la même adresse. En faisant une telle demande, il ne faut pas oublier de joindre les factures originales du fournisseur. On n'oubliera pas, à ce propos, qu'aucune facture ne doit dater de plus de 12 mois. Les demandes de remboursement sont par conséquent à envoyer chaque année.

Rappelons à cette occasion que le **pétrole** et le **white spirit** utilisés par les agriculteurs sont déjà dédouanés à un taux réduit. Aussi n'est-il pas possible d'obtenir un remboursement quelconque des droits sur ces deux carburants. Ces droits s'élèvent à 3 francs par 100 kg.

Malgré les efforts conjugués de l'Union suisse des paysans et de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, on n'est malheureusement pas encore parvenu à obtenir également un remboursement partiel des droits d'entrée sur la benzine utilisée à des fins agricoles. En ce moment-ci, la commission instituée par M. Holenstein, conseiller fédéral, en vue d'étudier l'abaissement des frais de production dans l'agriculture, est en train de s'occuper de la question. Il y aurait quelque espoir que l'on en vienne finalement à plus de compréhension. Actuellement, la benzine est frappée de 26 fr. 50 de droits de douane par 100 kg.